

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE DE LA VALLEE DU CAROL

6. PLACE CAROLANE 66760 LATOUR DE CAROL

TEL: 04.68.04.06.73 * * FAX: 04.68.30.29.23

sivm-carol@wanadoo.fr

PORTE-PUYMORENS

PORTA

LATOUR DE CAROL

ENVEITG

CONSEIL SYNDICAL DU MARDI 5 AVRIL 2017

MAIRIE DE LATOUR DE CAROL 21H

Présents : Porté-Puymorens: J. Sarda, D.Roboam

Porta: M.Hugon, Clément Chevillon

Latour de Carol: A.Carréra

Enveitg: Ch.Torrent, JF. Casamitjana

Absents excusés : C. Houyau

Président de séance : J. Sarda

Secrétaire de séance : Augustin Carréra

Séance ouverte à 21h10

Le Président propose d'ajouter à l'ordre du jour une délibération concernant le maintien du salaire pour les agents en cas de maladie ou d'indisponibilité. La proposition est adoptée.

Ordre du jour : ✕ *modification de la délibération concernant le maintien du salaire des agents en cas de maladie*

✕ *approbation des comptes de gestion*

✕ vote du compte administratif

✕ décision modificative

✕ proposition de service par un cabinet comptable privé

✕ questions diverses

Le Président de séance souhaite la bienvenue aux membres présents et soumet au Conseil Syndical l'approbation du Conseil Syndical précédent qui a eu lieu le Mercredi 29 Mars 2017 à Latour de Carol.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

1. Maintien du salaire des agents en cas de maladie

A la demande du Centre de Gestion, le Président propose, par délibération, la mise en conformité de la participation financière à la protection sociale des agents en cas de maladie ou d'indisponibilité.

Le Conseil Syndical s'engage à verser une participation mensuelle de 10€ au prorata du temps de travail.

Adopté à l'unanimité

2. Vote du compte administratif

M14 Fonctionnement..... recettes.....79.687,50

dépenses....39.710,67

Excédent de fonctionnement reporté 2015...2.567,46

Excédent de fonctionnement 2016

$(79.687,50+2.567,46)-39.710,67=$ **42.544,29€**

Investissement..... recettes.....66.048,27 (excédent 2015)

dépenses..... 3.932,40

Excédent d'investissement 2016

$66.048,27-3932,40=$ **62.115,87**

* le Compte Administratif de la M14 est adopté à l'unanimité (le Président Jean Sarda ne participe pas au vote)

* le Compte de Gestion de la M14 est approuvé à l'unanimité

M49 Fonctionnement

recettes... 969.044,34

dépenses..788.064,15+84.823,73 (charges rattachées)=872.887,88

Excédent de fonctionnement

969.044,34-872.887,88=96.156,46€

Investissement

recettes.... 335.370,26

dépenses..559.294,58

Résultat négatif 2016 : 263.924,32 (déficit)

Résultat total des sections : déficit....263.924,32-96.156,46=167.767,86€

- Le Compte administratif de la M49 est adopté à l'unanimité (le Président Jean Sarda ne participe pas au vote)
- Le Compte de Gestion de la M49 est adopté à l'unanimité

3. Décision modificative

Afin de rééquilibrer une différence de 1€ au budget prévisionnel 2017, la somme de 1€ sera affectée en 023 et prélevée au 021

4. Proposition de service par un cabinet privé

*le Président Jean Sarda ne participe ni au débat ni au vote

* M. Torrent, Vice-Président, expose les faits.

Suite au départ de l'agent comptable contractuel qui assurait le comptabilité du SIVM en occupant un poste à 16h/semaine pour une rémunération de 12.000€/an, le problème de son remplacement s'est posé.

Deux possibilités ont été étudiées et discutées

A/ embauche d'un agent comptable dans les mêmes conditions

B/ appel aux services d'un cabinet comptable

Solution A : * difficultés de trouver un agent comptable qualifié et de l'embaucher aux mêmes conditions que le précédent (16/semaine)

4

* difficultés de former cette personne en interne concernant la qualification du poste de façon à ce qu'elle soit opérationnelle le plus rapidement possible

Solution B : *nous sommes assurés du professionnalisme et de l'expérience de l'intervenant (le Cabinet contacté s'occupant déjà de la comptabilité d'autres syndicats identiques)

*le contrat sera renouvelable et renégociable chaque année (honoraires~10.000€ la première année)

*cette solution devrait permettre à l'agent administratif d'assurer plus sereinement ses missions.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, se prononce l'unanimité pour la prestation de services d'un cabinet comptable

Il donne mandat à M.Torrent, Vice-Président, pour mener à bien les négociations et signer la délibération afférente au contrat.

Séance levée à 22h30

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned below the boxed text.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE DE LA VALLEE DU CAROL

6. PLACE CAROLANE 66760 LATOUR DE CAROL

TEL: 04.68.04.06.73 * * FAX: 04.68.30.29.23

sivm-carol@wanadoo.fr

PORTE-PUYMORENS

PORTA

LATOUR DE CAROL

ENVEITG

CONSEIL SYNDICAL DU MERCREDI 29 MARS 2017

MAIRIE DE LATOUR DE CAROL 10H

Présents : Porté-Puymorens: J. Sarda

Porta: M.Hugon

Latour de Carol: A.Carréra

Enveitg: Ch.Torrent, JF. Casamitjana

Procuration : D.Roboam à Jean Sarda

Président de séance : Jean Sarda

Secrétaire de séance : Augustin Carréra

Ordre du jour: Délibération sur le dossier de procédure administrative d'autorisation des captages de Béna et Brangoly.

Séance ouverte à 10h10

Après avoir ouvert la séance, le Président souhaite la bienvenue aux membres présents et soumet à l'approbation du Conseil Syndical le compte-rendu du Conseil Syndical du 21 Février 2017. Ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Procédure administrative d'autorisation des captages de Béna et Brangoly et demande de subventions

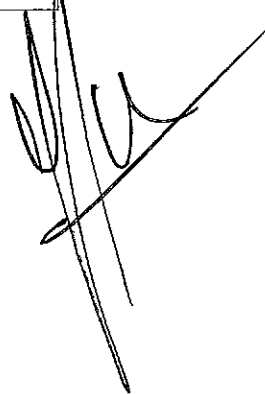
M. Sarda, Président, informe le Conseil Syndical sur le fait qu'il y a lieu de solliciter à nouveau l'aide financière du Département et de l'Agence de l'Eau pour la procédure administrative d'autorisation des captages de Béna et Brangoly, AEP et EU.

Ce dossier avait déjà fait l'objet d'une première demande auprès de l'Agence de l'Eau par délibération du 14/10/2010. Les arrêtés d'autorisation ayant été signés 22/04/2014, les aides correspondantes n'avaient donné lieu à aucun versement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide de renouveler la demande ci-dessous :

- de redemander au Département et à l'Agence de l'Eau une subvention aussi élevée que possible
- de donner mandat au Département pour percevoir l'aide attribuée par l'Agence de l'Eau pour le compte de notre collectivité maître d'ouvrage, et à nous la reverser, en s'engageant à rembourser au Département la subvention perçue en cas de non respect de ses obligations.
- De donner tous pouvoirs à M. le Président pour signer toutes pièces nécessaires au règlement de ce dossier

Séance levée à 10h30

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end, positioned below the text 'Séance levée à 10h30'.